Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 35 (1897)
Heft: 20

Artikel: L'affaire Naundorff : au Grand Conseil du canton de Vaud
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-196253

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Trente-cinquième année. N° 20. Samedi 15 mai 1897.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
PALUD, 24, LAUSANNE
Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg, St-Imier, Delémont, Bienne. Bâle, Berne, Zurich, St-Gall, Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE
Suisse : Un an, fr. 4,50 ; six mois, fr. 2,50.
Etranger : Un an, fr. 7,20.
Les abonnements datent des 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES
Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.
Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

La fête des narcisses.

Montreux ne pouvait avoir une idée plus séduisante que celle de créer une fête locale sous le nom de la fleur qui, au retour du printemps, éveille des impressions si agréables, si réjouissantes, chez les milliers de promeneurs, gens du pays ou étrangers en séjour, qui vont chaque année jouir de l'aspect tout particulier qu'offrent les narcisses, en pleine floraison, dans les riantes prairies du pied des Alpes, qu'ils poudrent de leur neige odorante.

Ils sont heureux dans tout ce qu'ils entreprennent, nos amis de Montreux.

* * *

Il y a plusieurs espèces de narcisses, mais celle qui croît aux Avants, et dans toute la région qui domine Montreux, est certainement la plus belle. Voyez sa corolle au blanc de lait d'une pureté parfaite, au centre de laquelle le nectaire forme un petit godet jaune pâle bordé d'un liséré rouge et crénelé : quelle structure fine et délicate, que d'admirable simplicité !

Les botanistes l'ont appelé *Narcisse des poètes*, parce qu'il a fait le sujet du mythe de la métamorphose de Narcisse, fils de la nymphe Liriope et du fleuve Cephise. Narcisse était d'une grande beauté, mais cette beauté lui devint funeste.

Tirésias avait prédit à sa mère « qu'il atteindrait la vieillesse s'il ne se connaissait pas. » Lorsqu'il eut atteint l'âge de dix-sept ans, de nombreuses nymphes en devinrent amoureuses, mais, fier et indifférent, il ne leur témoigna que du dédain. Pour se venger, l'une d'elles invoqua contre lui la justice des dieux et fut exaucée.

Un jour qu'il cherchait la fraîcheur au bord d'une fontaine, le malheureux jeune homme contempla son image dans l'eau et devint amoureux de lui-même. Il s'épuisa dans cette vaine contemplation et tomba bientôt sans force sur le gazon. Reconnaissant enfin son illusion, il demande la mort. Alors les dieux prennent pitié de lui, le métamorphosent en cette fleur, qui, croissant au bord des eaux se penche encore vers elles pour y contempler son image.

Quelle naïve fraîcheur dans cette jolie légende ! Faut-il s'étonner si le narcisse est une fleur aimée de tous, et si la fête qui lui a emprunté son nom a si vivement captivé le spectateur dès le début.

De bonne heure déjà, aux abords de la gare et à la Rouvenaz, se pressait une foule considérable, augmentant à l'arrivée de chaque bateau, de chaque train, et au sein de laquelle se détachaient, par-ci, par-là, les couleurs vives des costumes des *Castillans* lausannois, des armaillis et autres figurants.

Et à tous les revers d'habits, aux chapeaux des enfants, au corsage et dans la coiffure des dames, aux fenêtres, aux balcons, dans les guirlandes des rues, aux pavillons et dans les massifs de verdure de la place de fête, partout souriait la corolle étoilée de la fleur reine du jour.

* * *

La fête va s'ouvrir. Le silence s'établit partout. L'*Union instrumentale* fait son entrée suivie des armaillis et des joyeux *Castillans* de Lausanne.

L'œil est ravi à l'aspect du gracieux arrangement de la place de fête, dont les arbres sont reliés par les festons d'un large ruban rose orné de narcisses.

A l'orient, trois grandes tribunes adossées au *Marché couvert*, qui les couronne de son fronton élégamment pavoisé. Pas une place inoccupée. Les toilettes masculines et les toilettes féminines y mélangent si agréablement leurs couleurs, que vus à distance, ces hauts gradins donnent l'illusion d'un immense parterre de fleurs incliné vers l'enceinte.

Cette scène si pittoresque est encore rehaussée par le magnifique encadrement que lui fait un paysage merveilleusement beau : Au midi, le miroir du Léman et les Alpes de Savoie ; à l'occident le Mont Kubli, dont les pentes ombreuses et les gazons d'un vert tendre sont piqués d'innombrables et blanches villas, de mignonnes habitations perchées là-haut comme des nids de bonheur et de paix, d'où la vue embrasse un des plus riants panoramas qu'on puisse contempler.

Au nord, et au-delà des hauteurs de Glion, émerge et se détache sur le ciel bleu le sommet de Naye, blanchi par les dernières neiges. Tout cela est saisissant de grandeur et de poésie. C'est bien là notre coin de terre particulièrement favorisé de la nature, le paradis des bords du Léman, qui attire de plus en plus irrésistiblement l'étranger, le touriste et le promeneur.

* * *

Tous nos confrères ayant déjà donné de très nombreux détails sur la Fête des Narcisses, nous n'y reviendrons pas. Bornons-nous à constater que le succès de la première partie du programme, comprenant divers morceaux de musique instrumentale, des chœurs et des ballets, a été complet. Les *Scènes du Printemps* et de l'*Eté* de la Fête des Vignerons, pour solos, chœurs et orchestre, ont fait un plaisir tout particulier par les souvenirs qu'ils nous rappellent. L'interprétation en a été on ne peut plus soignée. Tous nos compliments à la *Chorale* de Montreux, ainsi qu'aux solistes qui lui ont prêté leur précieux concours.

Le Ballet des Andalous et celui de la Castillane, mettant en valeur de très jolis costumes sous les gais rayons d'une belle journée de printemps, ont réjoui tous les yeux.

Quant au Ballet des Narcisses, dirigé par Mlle Lovetti, avec un entrain charmant, il a ravi tout le monde. Rien de plus frais, de plus coquet que ces enfants — presque des bébés — si mignonnement costumés. On eût vraiment dit des fleurs animées, exécutant avec une grâce, que notre plume ne saurait décrire, les figures artistement variées de ce ballet. Aussi les applaudissements ont été si spontanés et si enthousiastes que Mlle Lovetti a dû rappeler en scène ses délicieux petits danseurs et leur faire répéter le tout.

Le départ d'un troupeau de belles vaches pour Jaman, accompagné de nombreux vachers, a donné un moment l'illusion des scènes alpestres et mis des fourmis dans les jambes de tous ceux qui ont hâte d'escalader nos monts et d'aller s'ébattre dans les hautes vallées, durant la saison d'été.

* * *

Le grand défilé et la bataille de fleurs, spectacle si original et encore tout nouveau pour tant de personnes qui n'ont pas eu le privilège d'y assister à Nice ou autres villes du Midi, était impatiemment attendu. Empressons-nous de dire qu'il a enchanté tout le monde et que son succès a dépassé toutes les prévisions.

Mais que de travail dans la superbe décoration de ces chars allégoriques et autres véhicules ornés de fleurs disposées en festons, en gerbes élégantes, en corbeilles, en riches broderies. Quelle fête pour les yeux !

Et quel entrain partout, quelle animation indescriptible lorsque, la guerre déclarée, on vit s'entre-croiser dans l'air, comme une nuée de moucherons, comme une pluie multicolore chassée par des vents contraires, les bouquets de narcisses, les confetti et les serpentins, au point que la piste des voitures et des cavaliers fut en quelques minutes convertie en un lit de fleurs et de petits papiers.

La gaîté avait tellement empoigné la foule que ceux qui venaient à manquer de projectiles couraient à droite et à gauche comme des âmes en peine, mendiant par-ci par-là quelques narcisses.

Ils avaient certes grande envie d'en ramasser à terre ; mais ce n'eût été ni convenable, ni galant ; quand on veut faire la guerre aux dames, il faut la faire gentiment avec des fleurs fraîches et immaculées.

Après un délassement aussi mouvementé, après tant de bonne et franche gaîté, comment ne pas garder de la Fête des Narcisses un souvenir inoubliable ? comment ne pas vivement féliciter et les organisateurs de réjouissances aussi attrayantes et cette vaillante population de Montreux, qui nous donne chaque jour de nouvelles preuves de son intelligente activité, de son entier dévouement à la prospérité d'une des plus belles contrées de notre pays ?

L'avenir de la Fête des Narcisses est dès maintenant assuré ; nul n'en doutera.

Nous ne voulons pas clore ces lignes sans nous associer à nos confrères pour remercier le Comité de l'accueil on ne peut plus aimable et empressé qu'il a fait aux représentants de la presse.

L. M.

L'affaire Naundorff

au Grand Conseil du canton de Vaud.

On sait que dans la séance du Grand Conseil du 6 mai, le Conseil d'Etat a été interpellé au sujet de la disparition d'un dossier au Greffe du Tribunal de Vevey. Ce dossier concernait le nommé Naundorff, le soi-disant dauphin, fils de Louis XVI, qui, grâce à une substitution, aurait été arraché à la prison du Temple, où il avait été enfermé avec ses parents, en 1793.

En 1837, le dit Naundorff — c'est le nom qu'il prit après son évasion — étant poursuivi, à Paris, pour escroquerie, le parquet de la Seine requit des autorités vaudoises l'interrogatoire d'un Fribourgeois, nommé Brémond, domicilié à la Tour-de-Peilz, et qui avait été le secrétaire intime de Louis XVI.

Brémond, interrogé sur tout ce qu'il pouvait savoir sur le triste sort du dauphin, déclara qu'il reconnaissait ce dernier dans la personne de Naundorff, avec qui il avait eu un long entretien.

Le dossier qui a disparu contient l'interrogatoire de Brémond et un mémoire manuscrit de celui-ci.

Comme les revendications persistantes de Naundorff et de ses héritiers tendant à la rectification de son état civil et à fournir la preuve qu'il était le fils de Louis XVI, furent portées, à diverses reprises, devant les tribunaux français, où elles furent éloquemment défendues par Jules Favre, en 1874, on lira sans doute avec intérêt le prononcé de la cour. Voici ce document judiciaire, qui a acquis l'autorité d'un document historique :

« La cour, considérant que l'acte de décès du fils de Louis XVI a été dressé le 8 juin 1795 dans la forme et dans les délais prescrits par la loi des 21-27 décembre 1792 :

» Que les héritiers Naundorff prenant le nom de « Bourbon » en poursuivent la nullité comme étant celui d'un enfant inconnu, substitué au fils du roi et que le jeune prince évadé de la prison n'aurait été autre que Charles-Guillaume Naundorff, leur mari et leur auteur ; »

Appréciant les preuves que les appelants produisent à l'appui de leur allégation l'arrêt entre dans les détails suivants :

« Considérant que le dauphin et sa sœur, Marie-Thérèse, étaient enfermés dans la prison du Temple l'un au premier étage, l'autre au deuxième étage ; que cet escalier était fermé par deux énormes portes de fer ; que le premier étage se composait de deux chambres voûtées, à la porte desquelles se trouvèrent constamment deux gardiens, auxquels défense absolue était faite de s'absenter ; que ces gardiens étaient désignés par le comité de sûreté générale et par le comité de salut public ; qu'à ces gardiens avait été adjoint un conseiller municipal de la section du Temple ;

» Qu'ainsi la disposition des lieux, les précautions politiques prises par les comités de la révolution mettaient obstacle à la possibilité d'une évasion ; qu'on ne pouvait sortir de la prison du Temple sans être soumis à l'inspection la plus rigoureuse ;

» Que les appelants prétendent néanmoins qu'il y a eu substitution ; que pour l'expliquer, ils allèguent qu'on aurait eu recours à trois substitutions successives : qu'on aurait d'abord introduit un mannequin dans une corbeille de blanchissage ; que ce mannequin aurait été remplacé par un enfant muet, qu'on aurait voulu empoisonner ; mais que cette tentative d'empoisonnement ayant été déjouée, on aurait substitué à l'enfant muet un enfant malade, mort bientôt après, et auquel s'appliqueraient les énonciations de l'acte de décès ;

» Que les diverses allégations de ce récit ont été combinées en vue de la fraude et de l'imposture qu'on a tenté de faire prévaloir ; qu'en effet il était établi que l'enfant décédé le 8 juin 1795 avait succombé à une affection scrofuleuse ; qu'on était ainsi conduit à imaginer que c'était un enfant scrofuleux et rachitique, qui avait pris la place du muet comme le muet avait pris la place du dauphin ; qu'il résulterait de cette allégation que l'enfant muet, l'enfant rachitique et l'enfant royal auraient été enfermés en même temps dans la prison du Temple ; que pourtant en dehors des deux étages servant de prison, l'une au dauphin, l'autre à Marie-Thérèse, il n'y avait dans la cour du Temple qu'un dernier étage sous comble formant une seule grande pièce ;

» Que pour donner quelque vraisemblance à la fable de l'évasion, on suppose que Barras aurait été l'âme du complot ; qu'il aurait, pour le succès de l'évasion, fait nommer Laurent l'un des gardiens du Temple et que l'on produit trois lettres de ce Laurent ;

» Que la fraude est ici manifeste ; que d'une part, au rapport d'un honorable magistrat de la cour de Metz, il est certain que Barras lui a toujours déclaré que le fils de Louis XVI était mort au Temple ;

» Que les copies de lettres produites au débat, comme attribuées à Laurent, ont été fabriquées et qu'il n'était pas sérieux de les présenter à la justice comme des éléments de preuve ;

» Que la maladresse de la fabrication s'est décelée par une indication particulière ; que les copies indiquaient la signature Laurent comme se terminant par un *z* .., que devant cette faute on a dû arriver à confesser que la signature a été supposée, et qu'en réalité les originaux n'avaient pas été signés par Laurent ;

» Que ces lettres rejetées du débat, on se trouve en présence de l'impossibilité par les appelants de désigner aucun des nombreux agents qui auraient contribué soit à la sortie du muet de la prison, soit à l'ensevelissement de l'enfant rachitique, soit aux précautions nombreuses prises pour faire sortir l'enfant royal en l'enfermant dans un cercueil et pour le faire glisser ensuite de ce cercueil dans un double fond disposé dans la voiture funéraire ; que dans les allégations produites au débat rien ne se réfère à une preuve touchant une évasion ;

» Mais que les preuves contraires résultent avec une grande évidence des dépositions de Lasne et de Gomin, tous deux gardiens au Temple, dépositions recueillies avec toutes les garanties judiciaires ; que Gomin a rempli pendant sept mois et demi les fonctions de gardien au Temple ; que Lasne les a remplies pendant quatre mois ; que l'un et l'autre avaient vu le dauphin avant son emprisonnement ; qu'officiers de la garde nationale ils avaient eu occasion de le voir se promener aux Tuileries ; que tous deux ont affirmé sous serment qu'il était impossible, avec les précautions prescrites, qu'on eût pu substituer un enfant muet au dauphin ;

» Qu'à l'appui de cette affirmation vient se placer l'attestation formelle d'un conseiller municipal de la section du Temple qui a vu l'enfant ; que le procès-verbal signé par Damon constate, en effet, que lorsqu'il a vu l'enfant royal, celui-ci était dans un état désespéré ; qu'il l'avait très bien reconnu ; que dès qu'il fut mort, les officiers de la garde montante et descendante de la prison du Temple l'avaient vu sur son lit de mort et qu'ils l'avaient reconnu ;

» Que cette attestation met le comble à la preuve de l'identité, s'il en était besoin ;

» Qu'au surplus ce serait, d'après le récit des appelants, entre février et mars 1795 que l'enfant rachitique aurait été introduit au Temple ; qu'à cette date il y avait déjà plus de trois mois que Gomin remplissait ses fonctions de gardien ; que la substitution n'aurait donc pu se faire sans la complicité de Gomin ;

» Que cette supposition de complicité de la part de Gomin ne saurait être produite par les appelants ; qu'elle serait en contradiction avec cette assertion de Naundorff, que Laurent aurait été nommé par les soins de Barras pour assurer l'évasion ;

» Que si les dépositions de Gomin ou de Lasne, vieillards déposant en 1837 sur des faits remontant à une très longue distance, ont pu offrir des contradictions de détail, elles n'en sont pas moins contrôlées et confirmées dans leur ensemble par le procès-verbal de Damon ; que la preuve des énonciations de l'acte de décès est donc surabondamment faite ;

» Qu'à ne consulter que les preuves morales, cette vérité se déduit encore des faits qui suivent l'évasion ; qu'en effet les royalistes, nécessairement informés du succès de l'évasion, n'eussent pas manqué de veiller avec sollicitude sur le dernier héritier de nos rois ; qu'il leur eût été facile de le soustraire à cette vie d'obscurité, de pitoyable abandon, d'aventures et de misères contre laquelle se débat pendant de longues années Charles-Guillaume Naundorff ;

» Que Naundorff a pu faire illusion à des gens crédules ou enthousiastes dont l'imagination s'exalte ou dont le cœur s'échauffe facilement ;

» Que partout dans l'histoire les faussaires et les imposteurs n'ont jamais manqué ;

» Que Naundorff aurait exercé pendant vingt-deux ans la profession d'horloger sans qu'on indique où il l'aurait apprise ; qu'en 1816 il épousait, à Spandau, une Prussienne de condition obscure ; qu'en 1824, il est poursuivi comme incendiaire, en 1825 condamné comme faux-monnayeur ; qu'il a subi sa peine en Silésie ; qu'il parcourt ensuite tous les pays d'Europe ; qu'à Londres, en 1839, il se donne comme le fondateur d'une religion nouvelle ; qu'il propage alors des doctrines dangereuses, condamnées comme subversives ; qu'il est alors renié par plusieurs de ses adhérents qui, revenus de leurs illusions, le dénoncent comme le plus fourbe des imposteurs ;

» Que c'est alors qu'il se rend en Hollande, où il passe avec le gouvernement un marché relatif à des projectiles de guerre de nouvelle invention ;

» Qu'il a écrit des mémoires dans lesquels il retrace sa vie aventureuse et romanesque, mais qu'il s'est arrangé dans ses récits pour dépister les recherches et rendre impossible toute investigation sur son origine et son identité ;

» Qu'il résulte de cet ensemble de faits que Naundorff a été un aventurier hardi, doué d'un profond esprit d'astuce, capable des fourberies les mieux ourdies, ayant entrepris, avec plus d'étude et d'art que les autres faux Louis XVII, de renouveler leur tentative d'imposture ; qu'il avait réuni, avec une grande ténacité, tous les documents qui pouvaient l'aider dans le rôle qu'il devait jouer ; qu'en résumé, l'acte de décès du fils de Louis XVI se présente avec tous les caractères de l'authenticité ;

» Considérant enfin que si le présent arrêt a donné ce développement de motifs, allant au-delà de ce que comporte le caractère peu sérieux des allégations produites, la cour a voulu par là démontrer une fois de plus ce qu'avait d'audacieux l'essai tenté devant elle et mettre désormais à l'abri de toute discussion raisonnable un acte de l'importance de celui dont on voudrait contester l'authenticité ;

» Donne défaut contre M. le comte de Chambord ;

» Adoptant au surplus les motifs des premiers juges, sans s'arrêter aux conclusions des héritiers Naundorff, les déboute de leur appel, les condamne aux dépens et à l'amende. »

Sur le chemin de Moudon.

Qu'il fait bon prendre la clef des champs, le dimanche, quand, toute la semaine, on n'a eu d'autre horizon que les murs tristes de l'atelier ou du bureau.

Après une bonne ration de plein air et de liberté, on reprend plus allègrement le collier le lundi matin ; et la perspective des projets caressés, pour le dimanche suivant, vous le fait aussi trouver moins lourd, ce collier.

Une fois que le printemps nous a remis sa carte de visite, annonçant son retour, c'est-à-dire lorsqu'il a redonné aux arbres leur feuillage, aux prairies, leur tapis de verdure et de fleurs, aux bois, le babil des oiseaux et, aux ruisseaux, leur doux murmure, on sent des fourmis dans les jambes. Il faut partir.

C'est ce que nous avons fait dimanche dernier. Le temps n'était pas bien beau ; oh, non. Si nous avions demandé son avis à l'un de nos campagnards, il nous aurait répondu, avec un hochement de tête et un malicieux sourire : « Eh ! eh ! le temps... est là. » Et chez nous, chacun sait que lorsque le temps est « là », la pluie n'est pas loin.

Cela nous importait peu. Les deux amis qui m'accompagnaient voulaient s'en aller à tout prix. Mariés tous deux et très heureux de l'être, ils me disaient : « Aujourd'hui, nous sommes veufs et nous en voulons profiter. Partons ! »

Il paraît — je n'en puis juger, étant encore garçon — que ces veuvages momentanés sont un des nombreux attraits de la vie conjugale. J'aime à croire que les dames y trouvent aussi le même plaisir.

Donc, nous décidons d'aller manger la soupe au Chalet-à-Gobet. On y dîne fort bien. Cuisine simple, comme il convient à la campagne, mais excellente.

Un peu avant d'arriver, la pluie commença. Nous l'attendions depuis un moment déjà. Elle ne nous a presque plus quittés de la journée.